

Diffusion immédiate
Le 6 janvier 2006

**AB MURRAY TRANSPORT LTD. ET PATRICK ALPHONSE MURRAY REÇOIVENT
UNE AMENDE DE 25 000 \$ APRÈS AVOIR ENFREINT LA
LOI SUR LES RESSOURCES EN EAU DE L'ONTARIO**

OWEN SOUND — Ab Murray Transport Ltd. et Patrick Alphonse Murray ont reçu une amende de 25 000 \$ après avoir plaidé coupable à des accusations relatives à un déversement susceptible d'altérer la qualité de l'eau et à la négligence de déclarer au plus vite ce déversement au ministère.

Ab Murray Transport Ltd., situé à Lucknow, transporte des produits agricoles et du bétail. Le ruisseau Kinloss, tributaire de la rivière Nine Mile, longe le côté ouest de la propriété de la société.

Le tribunal a appris que le 30 octobre 2003, juste avant 6 h, un employé de la société, en faisant le plein de carburant d'un camion de transport, avait laissé pendant un temps sans surveillance la pompe et l'injecteur. À son retour, l'employé a constaté que l'injecteur s'était décroché et que du carburant diesel s'était déversé sur le sol. L'employé a immédiatement avisé Patrick Alphonse Murray.

Dans l'après-midi, un résident des environs a signalé au ministère de l'Environnement une nappe à la surface de la rivière Nine Mile, ainsi qu'une odeur de carburant. Il a été déterminé que le carburant provenait du site de la société Ab Murray Transport Ltd. Les représentants du ministère ont confirmé que le déversement non signalé de diesel s'était produit quelque douze heures auparavant.

Ab Murray Transport Ltd. a reconnu avoir déversé une substance pouvant altérer la qualité de l'eau, en infraction au paragraphe 30(1) de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, et a reçu une amende de 20 000 \$ en plus des frais de justice et d'une suramende compensatoire. Patrick Alphonse Murray a reconnu avoir négligé de signaler au plus vite au ministère un déversement pouvant altérer la qualité de l'eau, en infraction au paragraphe 30(2) de la *Loi*, et a reçu une amende de 5 000 \$ en plus des frais de justice et d'une suramende compensatoire.

Le juge de paix Robert Gay a instruit l'affaire le 4 janvier 2006 à la Cour de justice de l'Ontario, à Owen Sound (Ontario).

– 30 –

Renseignements :
Mark Rabbior
Direction des communications
416-314-6084

Also available in English.